



FICHE DE POSTE  
- 3 TECHNICIENS SI -  
H/F

Le technicien SI, aura pour mission principale d'assurer le suivi rigoureux des obligations contractuelles des délégataires de service publics, en mettant particulièrement l'accent sur la gestion de la plateforme de suivi informatisé élaborée à cet effet.

Sa mission s'étendra également à la supervision des applications mobiles, notamment celles dédiées au suivi des constats et aux réclamations citoyennes.

Son rôle essentiel consistera à garantir le respect des engagements contractuels des délégataires, à optimiser les opérations de collecte et de nettoyage des déchets ménagers, et à favoriser une interaction transparente avec les citoyens.

**Missions :**

- ✓ Assurer une surveillance en temps réel des opérations de collecte et de nettoyage grâce au SI mis en place.
- ✓ Analyser les performances opérationnelles des délégataires et identifier les points d'amélioration et d'optimisation des itinéraires de collecte.
- ✓ Assurer la qualité et la fiabilité des données collectées.
- ✓ Traiter les données géographiques et veiller à assurer la collecte fiable et la gestion sécurisée des données.
- ✓ S'assurer de la disponibilité et la fiabilité des données collectées via les applications mobiles
- ✓ Produire des rapports périodiques sur les performances des délégataires.
- ✓ Collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes.
- ✓ Assurer toute tâche confiée par la Hiérarchie relevant de son champ de compétence.

**Profil demandé :**

- ✓ De formation BAC+2/3 en Géomatique, SIG, Informatique Géographique ou domaine similaire.
- ✓ 2 ans d'expérience professionnelle dans le contrôle qualité dans le domaine de la propreté urbaine
- ✓ Maîtrise des logiciels SIG.
- ✓ Connaissance des langages de programmation (Python, SQL, etc.).
- ✓ Compétences en traitement et analyse de données spatiales.
- ✓ Capacité à travailler en équipe et à communiquer efficacement.
- ✓ Autonomie et sens de l'organisation.
- ✓ Capacité à assurer des astreintes, y compris les fins de semaine, les jours fériés, et éventuellement les nuits.

